## **ARTEA**

Société Anonyme 55, avenue Marceau 75116 Paris

# Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Yuma Audit 5, rue Catulle Mendes 75017 Paris Deloitte & Associés 6, place de la Pyramide 92908 Paris-La Défense Cedex

### **ARTEA**

Société Anonyme 55, avenue Marceau 75116 Paris

# Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de la société ARTEA,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-38 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

#### Cession de parts sociales

Conclusion d'un acte de cession de parts sociales mouvementant les parts de la société L'ESCALET entre les sociétés ARTEA et ARTEME, en date du 23 décembre 2020, précédemment autorisée par le Conseil d'Administration réuni en séance du 16 décembre 2020.

Aux termes de cet acte de cession, la société ARTEME a cédé à ARTEA, 500 parts sociales de la société L'ESCALET pour un prix total de 675.000 euros.

Personne concernée : Monsieur Philippe BAUDRY, président directeur général de la société ARTEA et gérant de ARTEME.

Le Conseil d'Administration a retenu l'intérêt que représente la conclusion de cette cession permettant de simplifier l'organigramme du groupe en portant le taux de détention dans cette société de 50% à 100%.

## **Convention d'assistance**

Renouvellement d'une convention d'assistance signée entre les sociétés ARTEA et ARTEME en date du 19 juillet 2017, précédemment autorisée par le Conseil d'Administration réuni en séance du 18 juillet 2017.

La convention en date du 19 juillet 2017, aux termes de laquelle la société ARTEME fournit son assistance et ses conseils en ressources humaines mais également dans le cadre du développement et du montage d'opérations de communications et des supports et outils y afférents, a été renouvelée par signature d'une nouvelle convention en date du 7 janvier 2021, à effet rétroactif du 1er janvier 2020, pour un montant de 142.000 euros.

Personne concernée : Monsieur Philippe BAUDRY, président directeur général de la société ARTEA et gérant de ARTEME.

Le Conseil d'Administration a retenu l'intérêt que représente la conclusion de cette convention aux termes de laquelle la société ARTEME fournit son assistance et ses conseils en ressources humaines mais également dans le cadre du développement et du montage d'opérations de communications et des supports et outils y afférents.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris et Paris-La Défense, le 21 mai 2021

Les commissaires aux comptes

Yuma Audit

Deloitte & Associés

Laurent HALFON

Thierry BILLAC